

Témoignages de deux personnes interviewées par Daniel Picotin :

Isabelle et Dominique Lorenzato, ex-membres du Groupe de Robert Le Dihn¹ (France)

Nous avons fait partie d'une secte² pendant 22 ans. Tout d'abord, attirés par l'enseignement chrétien dispensé par le gourou, les actions humanitaires menées sur le plan local et l'atmosphère familiale. Très vite, il a affirmé recevoir des révélations le plaçant en haut de la hiérarchie divine et lui accordant le pouvoir de sauver les âmes.

Son enseignement portait sur :

- ses révélations
- la reconnaissance de son autorité et de ses pouvoirs
- le don total de soi pour preuve de foi
- l'acceptation des souffrances, le dépassement des limites
- la réalisation de missions mystiques afin de travailler le mal du monde et d'épurer les fautes
- le détachement des biens matériels
- la mort de l'individualité
- la réincarnation et la responsabilité de l'âme
- la loi de retour (si les adeptes vont à l'encontre des préceptes du gourou des malheurs allant jusqu'à la mort s'abattront sur eux et leurs proches)

Il dispensait son enseignement lors de longues réunions obligatoires, quotidiennes et tardives. Ces réunions et l'interdiction de se reposer en journée entraînaient un manque de sommeil manifeste. La maladie n'exemptait pas d'y assister.

La pratique de jeûnes, de prières nocturnes, de travaux quotidiens sur ses demeures entraînaient un affaiblissement corporel.

Les adeptes vivaient dans la peur. Il avait tout pouvoir : de vie, de mort, de lier et délier les couples. Il décidait des naissances, des prénoms, des métiers (pour « la vitrine extérieure »), des véhicules, des maisons... Tout était soumis à autorisation même la possibilité d'aller voir la famille dans la mesure où elle n'était pas réfractaire. Le monde extérieur étant le mal, il n'était pas possible d'y avoir des amis. Seul le gourou et ses préceptes étaient le bien.

Les adeptes n'avaient aucun libre arbitre. Les réunions étaient l'occasion de recadrer sévèrement les personnes ayant commis des manquements à son enseignement et à sa volonté par de longues séances publiques de « lapidation verbale », l'adepte devait reconnaître ses erreurs. Le gourou entretenait une rivalité au sein du groupe afin que les adeptes se surveillent et se dénoncent. Certaines missions mystiques et révélations étaient données à titre individuel et devaient rester strictement secrètes.

¹ Secte de Robert Le Dihn alias Tang, secte française. Le Gourou fut condamné en septembre 2010 à 15 années d'emprisonnement (viol et agressions sexuelles)

² Robert Le Dinh, gourou d'une communauté spirituelle jugé pour le viol d'anciennes adeptes qu'il était accusé d'avoir assujetties, a été condamné samedi par la cour d'assises de l'Ariège à 15 ans de réclusion criminelle. Le département de l'Ariège est un département français de la région Midi-Pyrénées dont le nom vient de la rivière l'Ariège.

Le gourou ne travaillant pas, les adeptes l'entretenaient totalement. Il exigeait 4x4, meubles, habits de luxe prétextant accomplir un travail sur l'argent. Les adeptes devaient réaliser ce travail par le dépouillement.

Cette destruction de l'individu par l'affaiblissement corporel et psychique au quotidien empêchait de réaliser l'enfermement dans ce monde illusoire. Une totale soumission au gourou était exigée allant jusqu'à l'acceptation de relations sexuelles pour épuration des fautes. Désobéir entraînait la mort de l'âme, la folie et le malheur sur les enfants et la famille.